APPEL A CANDIDATURE

ASSEMBLEE GENERALE 2023

SAMEDI 23 MARS 2024

Les modèles d'acte de candidature pour l'élection **de un (1) représentant dans la catégorie des établissements** et **de un (1) poste dans la catégorie des membres associés autre que classe** au conseil d'administration ainsi que les informations relatives aux modalités de cette élection sont disponibles sur le site Internet de la FFVoile : http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/AG/2023/

En application de l'ancien article 22 du règlement intérieur de la FFVoile (qui s'applique pendant la période transitoire avant suppression des membres associés), nous vous rappelons que :

- L'élection au Conseil d'Administration des **représentants des établissements** affiliés se déroule au scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- Dans le cas où un nombre insuffisant de candidat rendrait impossible de pourvoir à l'ensemble des sièges au titre de représentant des Établissements, le ou les sièges en cause restent vacants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire qui y pourvoirait alors selon la procédure décrite au présent article.

La vacance concerne 1 poste pour les établissements, l'élection se déroulera au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En application de l'ancien article 23 du règlement intérieur de la FFVoile (qui s'applique pendant la période transitoire avant suppression des membres associés), nous vous rappelons que :

- L'élection des **représentants des membres associés** se déroule …. au scrutin plurinominal majoritaire à un tour pour élire les représentants des autres membres associés (2 postes).
- Dans le cas où un nombre insuffisant de candidat rendrait impossible de pourvoir à l'ensemble des sièges, le ou les sièges en cause restent vacants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire qui y pourvoirait alors selon la procédure décrite au présent article.

La vacance concernant 1 poste pour les membres associés autres que classe, l'élection se déroulera au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Pour être recevables, les candidatures doivent être adressées à la FFVoile 45 jours avant la date de l'assemblée générale élective, par lettre recommandée, y compris électronique, avec accusé de réception sans enveloppes.

SOIT AVANT LE 8 FEVRIER 2024

DATE LIMITE D'ENVOI : 7 FEVRIER 2024 MINUIT CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI